



Procès-Verbal de la Commission du Statut de l'Arbitrage Du District de Football des Côtes d'Armor - Saison 2025/2026

Réunion du 16/06/2026 au District de Football des Côtes d'Armor.

Président : Monsieur Alain BERNARD.

Membres présents : Dominique DARCEL, Joël LE SAGE, Rémi ROUXEL.

Membres excusés : Loïc CONNAN, Hervé DOLEDEC, Didier QUINTIN, Audrey PAUL, Ludovic ROBIN.

MAILS ARBITRES :

Iban BASSET : Mail du 01/04/2026, arrêt de l'arbitrage.

MAILS CLUBS :

Mr LUTZ CS TREGASTEL : Situation du club vis-à-vis di statut de l'arbitrage et reprise de l'arbitrage de Ophélie BRAIDA : Alain BERNARD lui a répondu.

Mr LE BRAS AS PABU : Situation du club vis-à-vis du statut de l'arbitrage : Alain BERNARD a répondu au club.

Mr RAOULT ES POMMERIT LE MERZER : Reprise de l'arbitrage Mr TERTEREAU et couverture du club par les arbitres bénévoles du club : Alain BERNARD a répondu au club.

Mr LESAGE LANTIC FC : Contestation de la décision de la commission départementale du statut : Alain BERNARD lui a répondu.

Mr LECOQ RC DINAN : Situation de Mr DELACHIENNE (mutation du district 35), dossier transmis à la CRSA.

Mr COZIAN ST NICOLAS DU PELEM : Situation de Mr Kilian GARIN : Aucun dossier de renouvellement à ce jour, le CTA a communiqué au club les modalités de renouvellement.

Mr PRIGENT ST BRIEUC FO : Erreur administrative, le club de St BRIEUC FO est en D2 et non en D1 comme indiqué dans la notification. Après correction :

Dit que le club est, au 28 février 2026, en infraction vis-à-vis le Statut Régional de l'Arbitrage comme suit,

- N° d'affiliation : 541180
- Club : ST BRIEUC FO
- Niveau le plus élevé : D2
- Nombre d'arbitre(s) requis (art. 41) : 1
- Nombre d'arbitre(s) manquant(s) : 1
- Année d'infraction : 2

Prononce les sanctions financières suivantes :

- Amende FFF : 100 €
- Amende LBF : 152 €

Dit que le club encourt les sanctions sportives suivantes :

- Nombre de mutés autorisés en Equipe Senior hiérarchiquement la plus élevée conformément à l'article 47 du Statut en 2026/2027* : 2
- Montée en fin saison 2025/2026* : OUI

Mr BURLLOT PLAINTEL SP : Situation des arbitres quittant le club : Alain BERNARD a répondu au club.

Mr CRESPIN ES St CAST LE GUILDO : Situation du club au vu du statut de l'arbitrage : Alain BERNARD a répondu au club.

Mr POTIN FC RANCE FREMUR : Situation des arbitres lors d'une fusion de clubs : Alain BERNARD a répondu au club.

CLUBS EN INFRACTION :

La commission arrête la liste des clubs en infraction au 15/06/2026.

Le Président de la Commission,
Alain BERNARD